

L'autonomie alimentaire en question (3)

Category: Agriculture et alimentation

écrit par Cécile | 25 avril 2022

La Sécurité Sociale de l'Alimentation : une utopie ? Non, une question de survie !

Une enjeu :

mettre en adéquation ce que l'on produit et ce que l'on mange en mettant fin à une double dualité alimentaire et agricole.

– l'agro-industrie polluante et subventionnée produisant une nourriture à bas prix pour les couches populaires subissant la malbouffe, voire l'aide alimentaire (8Mns en 2020), une aide alimentaire qui sert d'exutoire aux excédents défiscalisés de l'agrobusiness. Des excédents qui n'empêchent pas la dépendance alimentaire de s'installer.

– une agriculture paysanne sobre, tournée vers le respect du vivant depuis des décennies. Les paysans qui s'y sont engagés constatent d'une part que leurs produits sont achetés essentiellement par des couches sociales aisées, un marché quasiment saturé et d'autre part, que leurs réussites n'ont freiné, ni l'utilisation croissante des pesticides, ni la concentration des exploitations, ni les progrès de l'agro-industrie.

Considérant que l'alimentation est un bien commun comme la santé, des organisations ISF Agrista, Réseau Salarial, Confédération Paysanne ..., se sont rencontrées et ont décidé de construire sur le modèle de la Sécurité Sociale de 1945 une nouvelle branche de la Sécurité Sociale : la SSA

Deux objectifs :

Rendre effectif le droit à l'alimentation choisie en

connaissance de cause : le choix de l'alimentation dans les rayons **ET** le choix de la façon dont les aliments sont produits : c'est la démocratie alimentaire.

Garantir des débouchés solvables à l'agriculture paysanne bio ou en conversion pour lui permettre de s'étendre et affaiblir l'agrobusiness.

Trois piliers : universalité, cotisation sociale, conventionnement

– **L'universalité**: un droit garanti par le **versement de 150€ par mois et par personne pour de l'alimentation choisie et de qualité**. L'aide discriminante qui réduit le bénéficiaire au statut d'assisté est remplacée par un droit pour tous établissant l'égalité entre les ayants droit.

– financée par la **cotisation sociale, c'est-à-dire du salaire socialisé**, prélevé sur la valeur ajoutée de l'économie. Un prélèvement au détriment des profits qui ont explosé depuis les années 80. Ces cotisations alimenteraient des caisses gérées démocratiquement au niveau local et articulées avec une instance nationale. Les 120 milliards seraient fléchés, sans versement de dividendes, vers une agriculture nourricière capable de régénérer les écosystèmes abîmés et des unités de transformation et de commercialisation rapprochées des consommateurs.

– Cette somme permettrait d'acheter des **produits conventionnés** chez des professionnels (producteurs, distributeurs) conventionnés. Le conventionnement serait décidé collectivement et s'appuierait sur des critères fondés sur le respect des conditions de travail et de rémunération de ceux/celles qui nous nourrissent – le respect de l'environnement – l'absence de profit privé.

Les choix alimentaires ne seraient plus dictés par le marché, par l'U.E. ou le ministère de l'agriculture sous influence des lobbies, mais définis par des consommateurs informés.

Avec la SSA la démocratie deviendrait l'outil de base pour que l'ensemble de la population puisse élaborer la demande alimentaire et décider du système de production de l'alimentation.

Dans un contexte de reculs généralisés, la Sécurité Sociale de l'Alimentation est une mesure globale et émancipatrice. Elle répond à une urgence sociale, sanitaire, écologique et démocratique. Sa mise en place demande une mobilisation massive.

Danièle M